Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Eau potable

Exercice 2025

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivité territoriales.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

Sommaire :

INTRODUCTION 2

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3
 1.1. Présentation du territoire desservi 3
 1.2. Mode de gestion du service 4
 1.3. Répartitions des missions dans le cadre de la délégation de service 4
 1.4. Production d'eau 5
 1.5. Origine de l'eau 5
 1.6. Estimation de la population desservie (D101.1) 6
 1.7. Nombre d'abonnements 6
 1.8. Période de consommation et de relève 6
 1.9. Bilan des flux d'eau 7
 1.9.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025 7
 1.9.2. Volumes importés 7
 1.9.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
 1.9.4. Autres volumes 8
 1.9.5. Volume consommé autorisé 8
 1.10. Gros consommateurs 8
 1.11. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 10
 2.1. Modalités de tarification 10
 2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
 2.3. Frais d'accès au service 12
 2.4. Recettes 13
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 15
 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 15
 3.1.1. L'eau au point de mise en distribution 15
 3.1.2. L'eau distribuée 16
 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 17
 3.3. Indicateurs de performance du réseau 19
 3.3.1. Indice linéaire de consommation (ILC) 19
 3.3.2. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 19
 3.3.3. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 20
 3.3.4. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 20
 3.3.5. Indicateurs contractuels 21
 3.3.6. Recherches et réparations de fuites du délégataire 22
 3.3.7. Renouvellement des réseaux 22
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 24
 4.1. Montants financiers 24
 4.2. État de la dette du service 24
 4.3. Amortissements 24
 4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 24
5. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 26
6. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU 27
7. LE BILAN DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE 31

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

INTRODUCTION

Le présent **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)** est établi conformément aux dispositions de l'article **L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)** ainsi qu'aux articles **D.2224-1 à D.2224-5** du même code, qui définissent son contenu et ses modalités d'élaboration.

Le RPQS constitue un document annuel obligatoire permettant de présenter aux élus, aux usagers et à l'ensemble des partenaires du service les principales caractéristiques du service public de l'eau potable. Il rend compte notamment de son organisation, de son fonctionnement, de ses performances techniques, de sa qualité de service, de son patrimoine et de sa situation financière.

Les données présentées dans ce rapport sont issues des informations détenues par **Bresse Louhannaise Intercom'**, complétées, le cas échéant, par les données transmises par les exploitants du service dans le cadre de leurs obligations contractuelles.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport doit :

- être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice concerné
- être mis à la disposition du public après son adoption par l'assemblée délibérante
- être transmis, avec la délibération correspondante, au système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (**SISPEA**), conformément à la réglementation en vigueur
- être communiqué aux communes membres lorsque la compétence est exercée par un établissement public de coopération intercommunale.

Le présent rapport porte sur l'exercice **2025** et a pour objet de présenter l'activité du service public de l'eau potable de **Bresse Louhannaise Intercom'**, d'en apprécier les performances et d'informer les usagers sur la qualité du service rendu.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI (Communauté de communes)
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☐	☑
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☑
Traitement (1)	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☑	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Champagnat, Condal, Cuiseaux, Dommartin-lès-Cuiseaux, Frontenaud, Joudes, Le Miroir, Varennes-Saint-Sauveur.
- Existence d'une CCSPL (commission consultative des services publics locaux)
 ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
 ☐ Oui, date d'approbation* : ….. ☑ Non
- Existence d'un règlement de service
 ☑ Oui, date d'approbation* : 30/06/2021 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur
 ☐ Oui, date d'approbation* : … ☑ Non

(Un schéma directeur a été lancé au printemps 2026 pour une mise en œuvre effective en 2028)

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en : **Délégation de Service Public**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2021
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027

1.3. Répartitions des missions dans le cadre de la délégation de service

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public confié à la société SAUR. Les principales missions confiées au délégataire ainsi que celles conservées par Bresse Louhannaise Intercom' sont synthétisées ci-après.

SAUR – Exploitation et maintenance du service

💧 Réseau et abonnés

Abonnés :	Accueil des usagers, relève des compteurs, facturation, traitement des demandes et réclamations
Branchements :	Recherche et réparation des fuites, renouvellement des branchements (minimum 10 opérations/an)
Compteurs :	Renouvellement des compteurs abonnés et équipements annexes
Canalisations :	Purges du réseau, recherche de fuites, renouvellement des canalisations ≤ 12 ml, renouvellement des vannes et accessoires hydrauliques, mise à niveau des bouches à clé (hors opérations de voirie)

⚙️ Ouvrages et équipements

Production et distribution :	Exploitation quotidienne des ouvrages, surveillance et continuité du service
Pompage et traitement :	Renouvellement des équipements hydrauliques, matériels de pompage, matériels tournants et équipements de traitement
Installations électriques :	Renouvellement des installations électriques et informatiques, contrôles réglementaires
Télégestion :	Renouvellement des équipements de télégestion, télésurveillance, téléalarme et matériels de mesure

🏗️ Patrimoine et sites

Réservoirs et ouvrages :	Nettoyage des cuves, réparations localisées, protection anticorrosion, peinture intérieure (hors réservoir sur tour), remplacement des équipements sanitaires
Toitures :	Réparations localisées
Clôtures :	Entretien et remplacement ponctuel (< 6 m), peinture et renouvellement des portails
Espaces verts :	Entretien des gazons et arbustes

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

Réseau

Branchements :	Renouvellement dans le cadre des opérations de renouvellement de canalisations programmées par la collectivité
Canalisations :	Déplacements, renforcements, extensions et renouvellement des canalisations > 12 ml
Comptages spécifiques :	Mise en place des comptages sur les bornes de lavage, bouches et fontaines publiques

Patrimoine

Ouvrages :	Renouvellement des ouvrages en béton ou maçonnerie, étanchéité des cuves, renouvellement des cuves métalliques
Installations électriques :	Travaux de mise en conformité réglementaire
Télégestion :	Mise à niveau des équipements
Toitures :	Renouvellement des couvertures et zingueries
Clôtures :	Renouvellement des clôtures
Espaces verts :	Réalisation des plantations
Voiries :	Réfections ponctuelles et générales, modifications d'emprise
Réseaux divers :	Renouvellement des réseaux d'accès et d'éclairage extérieur des sites

1.4. Production d'eau

Le service n'exploite pas de captage d'eau.

1.5. Origine de l'eau

Pour alimenter les usagers, le réseau s'appuie sur **six points d'interconnexion** raccordés à **trois syndicats des eaux et une collectivité.**

Les achats d'eau sont réalisés auprès :

- Du Syndicat des Eaux de la Basse Seille ;
- Du Syndicat des Eaux de la Région Louhannaise ;
- Du Syndicat des Eaux Bresse Suran Revermont.

Ces interconnexions sont situées sur les communes de **Champagnat, Cuiseaux, Joudes et Varennes-Saint-Sauveur.**

Une interconnexion située sur le territoire permet également une vente d'eau de secours vers la collectivité de Cousance. Cette interconnexion est maintenue fermée en fonctionnement normal.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

1.6. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
La population desservie au 31/12/2025 est estimée à **6 369** habitants, comprenant les 6 354 habitants des huit communes du service (INSEE 2023), auxquels s'ajoute une estimation de 15 habitants desservis par sept branchements situés hors de ce périmètre intercommunal.

1.7. Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable compte **3 660** abonnements au 31/12/2025 (3 650 au 31/12/2024).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **14,83** abonnés/km au 31/12/2025 (14,80 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,75** habitants/abonné au 31/12/2025 (1.73 habitants/abonné au 31/12/2024).

Répartition des abonnés (clients) par commune

Nombre d'abonnés par commune	2024	2025
CHAMPAGNAT	283	283
CONDAL	280	281
CUISEAUX	980	978
DOMMARTIN LES CUISEAUX	456	451
FRONTENAUD	407	407
JOUDES	214	211
LE MIROIR	331	331
VARENNES ST SAUVEUR	699	697
BRUAILLES	2	2
SAGY	6	5
TOTAL	**3658**	**3646**

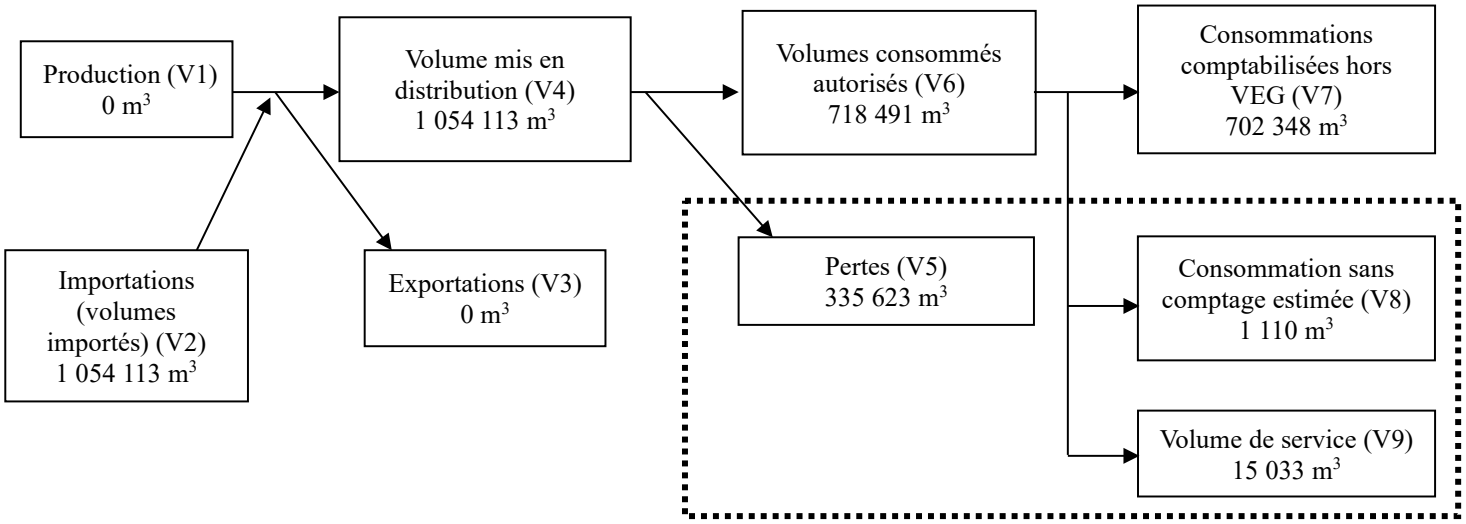
1.8. Période de consommation et de relève

Les campagnes de relève des compteurs sont réalisées sur une période d'environ 360 jours. Conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au RPQS, les volumes sont extrapolés et ramenés à une période de 365 jours afin de permettre le calcul des indicateurs réglementaires.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

1.9. Bilan des flux d'eau

1.9.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



1.9.2. Volumes importés

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m³	Evolution
SIE Basse Seille	714 769	739 378	+ 3.4 %
SIE Région Louhannaise	140 776	159 215	+ 13.1 %
SIE Bresse Suran Revermont (4 bornes, Joudes, Marie)	132 698	197 644	+ 48.9 %
Total	**988 233**	**1 096 237**	**+ 10.9 %**

1.9.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant L'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant L'exercice 2025 en m³	Evolution
Abonnés domestiques (1)	703 819	702 348	- 0.2 %
Abonnés non domestiques			
Total vendu aux abonnés (V_7)	**703 819**	**702 348**	**- 0.2 %**
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**0 %**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

1.9.4. Autres volumes

	Exercice 2024 en m³/an	Exercice 2025 en m³/an	Evolution
Volume consommation sans comptage (V8)	**1 101**	**1 110**	**+ 0.8 %**
Volume de service (V9)	**9 988**	**15 033**	**+ 50.5 %**

1.9.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2024 en m³/an	Exercice 2025 en m³/an	Evolution
Volume consommé autorisé (V6)	**711 908**	**718 491**	**+ 0.9 %**

1.10. Gros consommateurs

En 2025, **8 abonnés** ont présenté une consommation annuelle supérieure à **6 000 m³**, représentant un volume total de **304 999 m³**, contre 304 507 m³ en 2024, soit une évolution de +0,16 %. **À eux seuls, ces abonnés représentent environ 43,4 % des volumes consommés comptabilisés du service.**

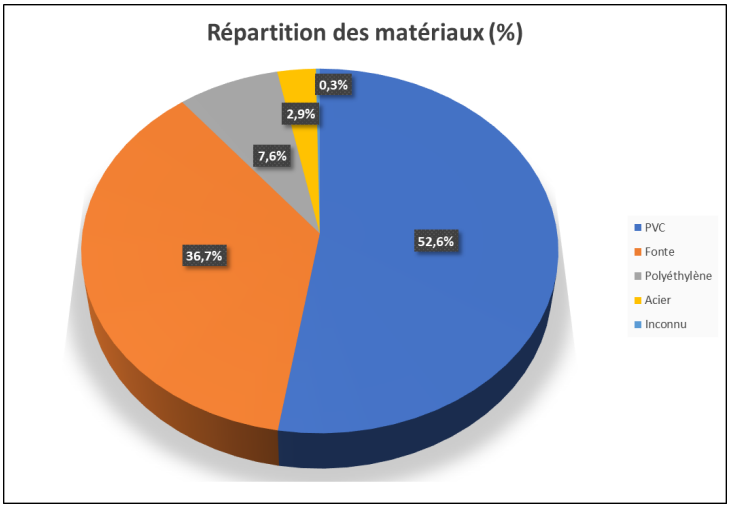
Ces gros consommateurs sont principalement des entreprises agroalimentaires et des exploitations agricoles réparties sur les communes de **Cuiseaux, Le Miroir, Varennes-Saint-Sauveur et Dommartin-lès-Cuiseaux.**

Les évolutions individuelles restent contrastées, avec des variations comprises entre -15 % et +41,2 %, tandis que l**e volume global demeure stable d'une année sur l'autre.**

1.11. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

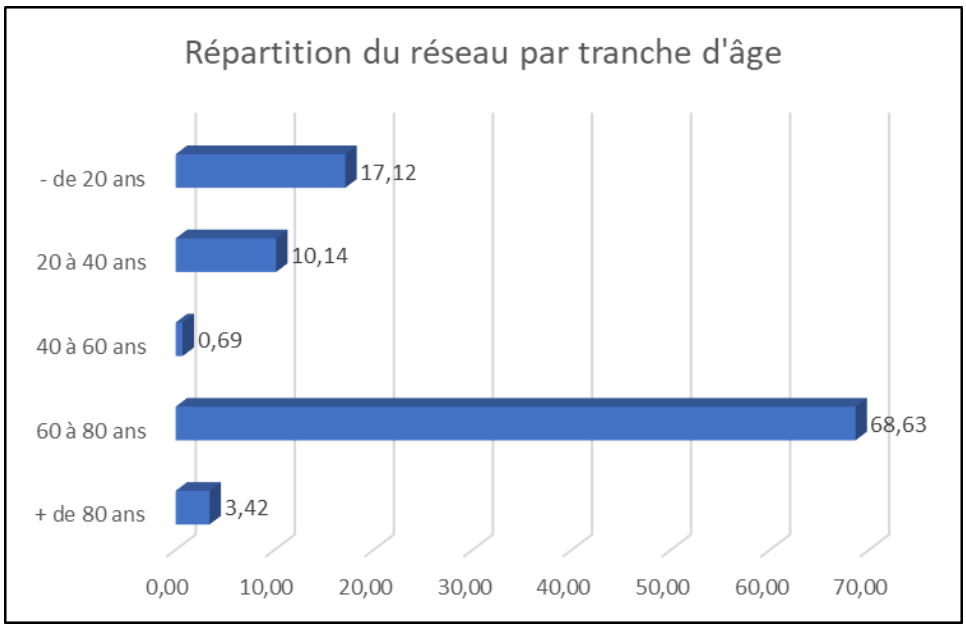
Au 31 décembre 2025, le réseau de distribution d'eau potable représente un linéaire total de **246,83 km**, contre **246,65 km** au 31 décembre 2024.

Le patrimoine est constitué majoritairement de canalisations en **PVC (52,6 %)** et en **fonte (36,7 %)**. Les conduites en polyéthylène représentent **7,6 %** du réseau, tandis que les canalisations en acier demeurent marginales (**2,9 %).**



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

Au 31 décembre 2025, les conduites âgées de 60 à 80 ans représentent 68,6 % du linéaire en service. Les conduites de moins de 20 ans représentent 17,1 % du réseau, celles âgées de 20 à 40 ans 10,1 %, tandis que les conduites de plus de 80 ans représentent 3,4 % du linéaire.



L'analyse de l'âge des conduites est réalisée à partir des données patrimoniales disponibles ; lorsque la date de pose n'était pas connue avec précision, la période de pose renseignée a été retenue afin d'estimer l'année de mise en service.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

Le prix de l'eau potable est constitué de plusieurs composantes dont les modalités de fixation sont distinctes.

- **La part délégataire**

La part du délégataire comprend une part fixe (abonnement) et une part proportionnelle aux volumes consommés. Les tarifs sont définis dans le contrat de délégation et évoluent conformément aux clauses de révision prévues par celui-ci.

- **La part collectivité**

La part communautaire comprend également une part fixe et une part proportionnelle aux volumes consommés. Elle est fixée par délibération du conseil communautaire.

- **Taxes et redevances**

En complément des parts revenant au délégataire et à la collectivité, la facture d'eau comprend des taxes et des redevances dont les montants sont fixés par l'État ou les organismes compétents. Ces sommes sont perçues par le service d'eau puis reversées aux organismes bénéficiaires.
Au 1er janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur. Elle s'est traduite notamment par la suppression de la redevance pour pollution domestique et a été remplacée par de nouvelles contre-valeurs destinées au financement de la politique de l'eau : la contre-valeur « performance des réseaux » et la contre-valeur « consommation d'eau potable ».

Performance du service et modulation des redevances

La réforme introduit également un principe d'incitation à la performance des services publics d'eau potable.
Le montant de la contre-valeur **« Performance des réseaux d'eau potable »** est modulé par l'application d'un coefficient tenant compte notamment :

- du rendement du réseau de distribution ;
- de la connaissance et de la gestion patrimoniale du réseau ;
- du taux moyen de renouvellement du réseau calculé sur les cinq dernières années.

À titre indicatif, le coefficient de modulation peut conduire à une variation du montant de la contre-valeur comprise entre 0 % et 55 %, selon les performances du service. Pour un rendement inférieur à 67 %, cette variation peut atteindre 60 % lorsque le taux moyen de renouvellement du réseau sur les cinq dernières années est également inférieur à 1,2 %.

Les tarifs applicables en 2025 sont les suivants :

- Délibérations n°186 du 16/12/2020 et n° 125 du 02/06/2021.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

Part délégataire	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Evolution N-1	Evolution 07/2021
	€ HT		%	
Abonnement	50.99	49.22	-3.5%	+23.1%
0 à 200 m^3	0.7777	0.7507		
201 à 500 m^3	0.7611	0.7347		
501 à 1 000 m^3	0.6757	0.6522		
1 001 à 10 000 m^3	0.4972	0.4799		
plus de 10 000m^3	0.5775	0.5575		
Montant TVA	5.5 %			

Part Collectivité	Depuis le 01/07/2021	Evolution N-1	Evolution 07/2021
	€ HT	%	
Abonnement	36,84	0%	0%
0 à 200 m^3	0,85		
201 à 500 m^3	0,78		
501 à 1 000 m^3	0,73		
1 001 à 10 000 m^3	0,66		
plus de 10 000m^3	0,545		
Montant TVA	5,5 %		

Taxes et redevances	2024	2025	Evolution N-1
Préservation des ressources en eau €/m^3	0,0730	0.1	+37%
Pollution domestique €/m^3	Supprimée au 1er janvier 2025		
Performance des réseaux d'eau potable €/m^3	0.01	0.0324	+424%
Consommation d'eau potable €/m^3	0.43	0.39	-9.3%
Montant TVA	5,5%		

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

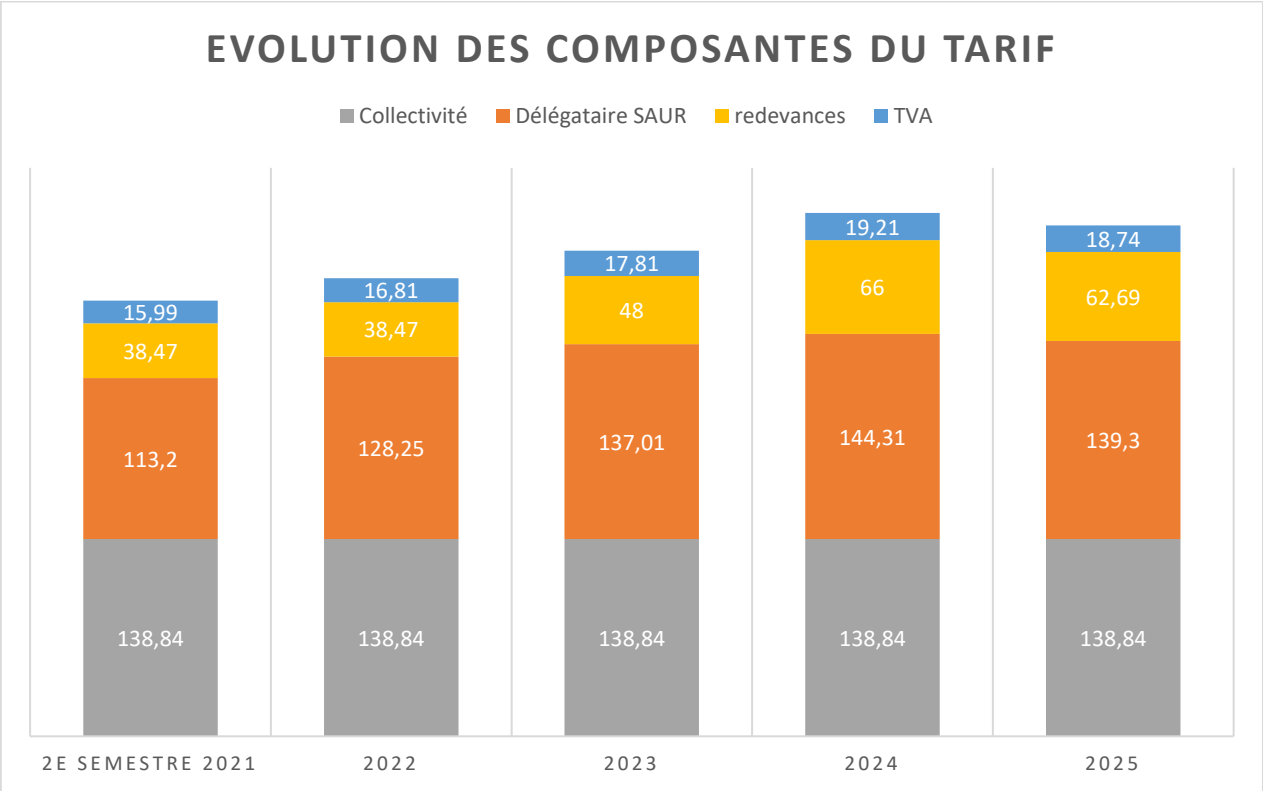
2.2. Facture d'eau type (D102.0)

	01/01/25	01/01/26	Evolution N-1	Evolution 07/2021
Montant d'une facture type de 120 m³ € TTC (part délégataire + part collectivité + redevances Agence de l'eau)	367.09 €	359.57€	-2.1%	+17.3%
Prix du m³ TTC	3.06 €	3 €		

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du 6 août 2007, la part fixe de la facture d'eau potable est plafonnée. Le service d'eau potable étant assuré exclusivement sur des communes rurales, **la part fixe ne peut excéder 40 % du coût du service**, calculé hors TVA et hors redevances des agences de l'eau, pour une consommation annuelle de référence de 120 m³.

Pour l'année 2025, ce plafond s'établit à 111.26 € HT. Avec une part fixe actuellement à 86.06€ le service se situe à 30.9%.

Evolution des composantes du tarif 120m³



2.3. Frais d'accès au service

Conformément à l'article D.2224-1 et à l'annexe V du Code général des collectivités territoriales, le RPQS présente les frais d'accès au service. Ceux-ci correspondent aux prestations susceptibles d'être facturées lors de la souscription d'un abonnement et, le cas échéant, lors de la mise en service ou de la fermeture d'un branchement. Ils sont distincts de l'abonnement annuel et du coût de réalisation d'un branchement neuf.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

Les tarifs applicables au cours de l'exercice 2025 sont les suivants :

Prestation	2024	2025
Frais d'ouverture de branchement (HT)	86.19 €	85.26 €
Frais de fermeture de branchement	86.19 €	85.26 €
Frais de souscription (à la demande de contrat d'abonnement)	44.36 €	43.89 €

2.4. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recettes	Exercice 2024 € (HT)	Exercice 2025 € (HT)
Recettes vente d'eau aux usagers (estimatif)	604 000	606 000
dont abonnements	134 466	134 834
Recette de vente d'eau en gros	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	NC	NC
Total recettes de vente d'eau (estimatif)	**604 000**	**606 000**
Recettes liées aux travaux	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes	11 187	8 167
Total autres recettes	**11 187**	**8 167**
Total des recettes (estimatif)	**615 187**	**614 167**

Recettes de l'exploitant :

Type de recettes	Exercice 2024 € (HT)	Exercice 2025 € (HT)
Recettes vente d'eau aux usagers	603 400	616 000
dont abonnements	NC	NC
Recette de vente d'eau en gros	NC	NC
Recette d'exportation d'eau brute	NC	NC
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	NC	NC
Total recettes de vente d'eau	**603 400**	**616 000**
Recettes liées aux travaux	31 400	14 300
Autres recettes	22 800	26 400
Total autres recettes	**54 200**	**40 700**
Total des recettes	**657 600**	**656 700**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

Recettes autres organismes publics :

Type de recettes	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Recettes redevances agence de l'eau (HT) (estimatif)	218 957	341 232
Taxes sur la Valeur Ajoutée (5.5%) (estimatif)	12 043	18 768
Total des recettes (estimatif)	**231 000**	**360 000**

Recettes globales :

Total des recettes estimées liées à la compétence eau potable au 31/12/2025 *(redevances à reverser à l'agence de l'eau et TVA incluses)* : **1 630 867 € TTC** (1 503 787€ TTC au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

3.1.1. L'eau au point de mise en distribution

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique considérée.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS) et l'exploitant SAUR. Ils concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

La synthèse des analyses sur l'eau au point de mise en service est donnée dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% conformité (Exploitant)
Bactériologique (P101.1)	12	12	100	4	4	100
Physico-chimique (P102.1)	12	12	100	4	4	100

Ces indicateurs (P101.1 et P102.1) sont demandés si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m^3/jour.

Aucune non-conformité n'a été enregistrée en 2025 sur l'eau au point de mise en distribution.

Quatre dépassements de Référence de Qualité ont été détectés :

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Référence de qualité	Valeur	Commentaire
Equilibre calcocarbonique (0 à 4)	ARS	26/11/25	Station de la Reine	-	1 ou 2	3	-
Equilibre calcocarbonique (0 à 4)	ARS	18/08/25	Achat d'eau SIE SAINT-AMOUR	-	1 ou 2	0	-
Equilibre calcocarbonique (0 à 4)	ARS	18/08/25	Le Planet	-	1 ou 2	0	Réservoir
Equilibre calcocarbonique (0 à 4)	ARS	07/10/25	Le Planet		1 ou 2	0	Réservoir

Cette valeur signifie que l'eau mise en distribution est entartrante pour l'achat d'eau à Saint Amour et au Planet et légèrement agressive à la station de la Reine. Cela est liée à la nature des ressources alimentant le syndicat.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

3.1.2. L'eau distribuée

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS) et l'exploitant SAUR. Ils concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

La synthèse des analyses sur l'eau distribuée est donnée dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% conformité (Exploitant)
Bactériologique	27	27	100	14	14	100
Physico-chimique	27	27	100	39	39	100

Le détail des non conformités sur l'eau distribuée figure dans le tableau suivant :

Remarque : Le tableau précédent fait état d'une conformité totale, toutefois 4 analyses sont sujettes à interprétations (cf commentaire à la suite du tableau), c'est pourquoi cette partie existe malgré tout.

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limites de qualité	Valeur
Anthraquinone	ARS	16/06/25	Réseau communal de Champagnat	µg/l	0.1	0.22
Anthraquinone	ARS	16/06/25	Réseau communal de Frontenaud	µg/l	0.1	0.12
Anthraquinone	ARS	10/07/25	Réseau communal de Varennes-St-Sauveur	µg/l	0.1	0.12
Anthraquinone	ARS	18/08/25	Réseau communal de Condal	µg/l	0.1	0.2

Commentaires sur l'eau au point de mise en distribution :

L'anthraquinone peut avoir deux origines :

- Soit il s'agit d'un répulsif (corbicide) et il est alors considéré comme pesticide avec une Limite de Qualité à 0,1 µg/L
- Soit il résulte de l'oxydation par le chlore utilisé en désinfection de certaines molécules d'hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de revêtement de conduite. Dans ce cas privilégié par l'Agence Régionale de Santé, aucune Limite de Qualité n'est appliquée.

Une recherche de localisation des tronçons à l'origine des hydrocarbures aromatiques polycycliques devra être entreprise.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

L'obtention d'une note supérieure à 40 sur cet indicateur justifie pour les services de contrôle (ONEMA devenue Agence Française de la Biodiversité au 1er janvier 2017) que le syndicat a bien réalisé le descriptif détaillé du réseau tel que défini par le décret de 27 janvier 2012.

Au niveau national, d'après l'observatoire des service publics de l'eau et de l'assainissement édition 2024 (données 2022), l'ICGP est en moyenne de 103 points.
En Saône et Loire, d'après l'observatoire des services du Département édition 2025 (données 2023), le score pondéré par la population desservie est de 104.4 points.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2025	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
		TOTAL PARTIE A : (sur 15 points)	15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « OUI » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; > 90%=4 ; > 95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	**Pourcentage de connaissance des informations structurelles**	**98.4%**	15 points
	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025		**242.88**	Km
Sur 15 points	VP.241	**Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations**	**96.61%**	15 points
	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2025		**245.86**	Km
Pour évaluer :	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2025		**246.826**	km
		TOTAL PARTIE B : (sur 30 points)	**30 points / 30 points**	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance de de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	**NON**	0 point
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	**OUI**	10 points
Sur 10 points (Conditionnel)	VP.248	**Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations**	Si les conditions suivantes sont « OUI »	10 points
	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		**OUI**	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisation en eau potable		**OUI**	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire.	**OUI**	5 points
		Total parti C : (sur 75 points)	**65 points / 75 points**	
Pour comptabiliser la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
	P103.2B	**VALEUR DE L'INDICE**	**110 points / 120 points**	

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau d'eau potable aux exigences réglementaires du décret du 27 janvier 2012. Il est utilisé pour majorer le taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » si le rendement du réseau est inférieur à 85 % et s'il est inférieur à 65 + 0.2 * ILC.

Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés et le linéaire de réseaux (hors branchement) exprimé en kilomètres.

Le calcul de l'ILC est le suivant :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{(volume consommé + volume non mesuré estimé + volume de service + volume vendu)}}{\text{linéaire de réseau hors branchement} * 365}$$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice Linéaire de Consommation	8.66	8.39	8.34	7.87	7.91	7.97

Si le rendement du réseau est inférieur à 85 %, le rendement calculé doit être supérieur à 65 + 0.2 * ILC.
En 2025, **l'ILC est de 7.97 m3/km/jour, soit globalement stable** (ILC 7.91 m3/km/jour en 2024).

Sur le territoire de la communauté de communes, le rendement étant inférieur à 85 %, il doit être supérieur à 66.59 % en 2025.

3.3.2. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

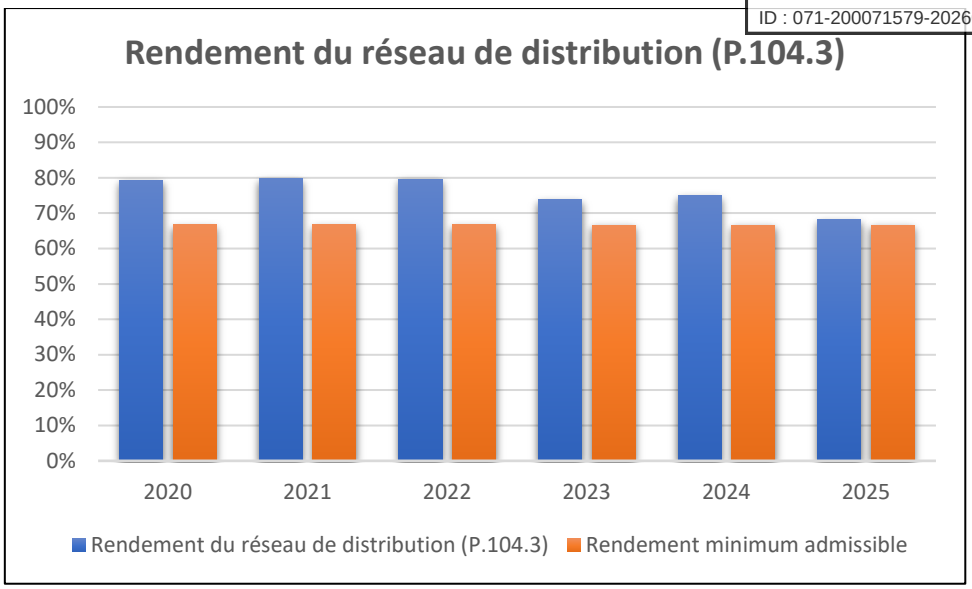
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{(volume consommé autorisé + volume vendu en gros)}}{\text{Volume produit + volume acheté}} * 100$$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement réseau distribution	79.3%	79.7 %	79.6%	73.8 %	74.91%	68.16%

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE



En 2025, **le rendement du réseau de distribution est de 68.16%,** contre 74.91% en 2024.

3.3.3. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice Linéaire des volumes non comptés	2.36	2.2	2.13	2.88	2.74	3.9

Pour l'année 2025, **l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3.9 m³/j/km** contre 2,74 en 2024.

3.3.4. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Au niveau national, d'après l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement éditions 2025 (données 2023), l'indice **linéaire de pertes moyen est de 3.0 m³/km/jour.**
En Saône et Loire, d'après l'observatoire de l'eau du département édition 2025 (données 2023),

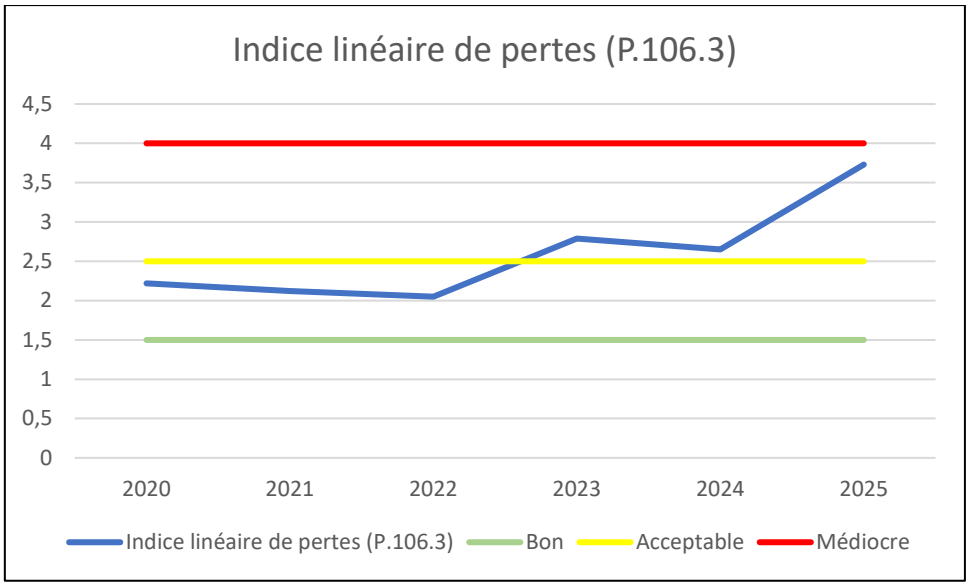
Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

l'indice linéaire de perte moyen en milieu rural est de **1.58 m³/km/jour.**

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau	2.22	2.12	2.05	2.79	2.65	3.73



Pour l'année 2025, **l'indice linéaire des pertes est de 3.73 m³/j/km** contre 2.65 en 2024.

3.3.5. *Indicateurs contractuels*

Dans le cadre du contrat de la délégation de service publique article 18.10, le délégataire s'engage à obtenir et maintenir un indice linéaire de perte de 1.9 m3/km/jour et un rendement de 81.8% pour l'année 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau	2.12	2.05	2.79	2.65	3.73
Objectif contractuel	**2**	**2**	**1.9**	**1.9**	**1.9**

Pour 2025, l'objectif n'est pas respecté.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement de réseau	79.7 %	79.6%	73.8 %	74.91%	68.2%
Objectif contractuel	**80.9%**	**80.9%**	**81.7%**	**81.8%**	**81.8%**

2017 à 2020 : Moyenne sur les 4 années.*

Pour 2025, l'objectif n'est pas respecté.

3.3.6. Recherches et réparations de fuites du délégataire

	2021*	2022	2023	2024	2025
Campagnes de recherches de fuites	4	22	21	58	47
Linéaire de recherches de fuites	0.3 km	5.5 km	6 km	46.3 km	25.6 km
Fuites réparées sur conduites	4	14	14	21	33
Fuites réparées sur branchements	9	13	22	28	22

2017 à 2020 : Moyenne sur les 4 années.*

2021 : Il ne s'agit que des données SAUR lors de la prise de la DSP en juillet 2021*

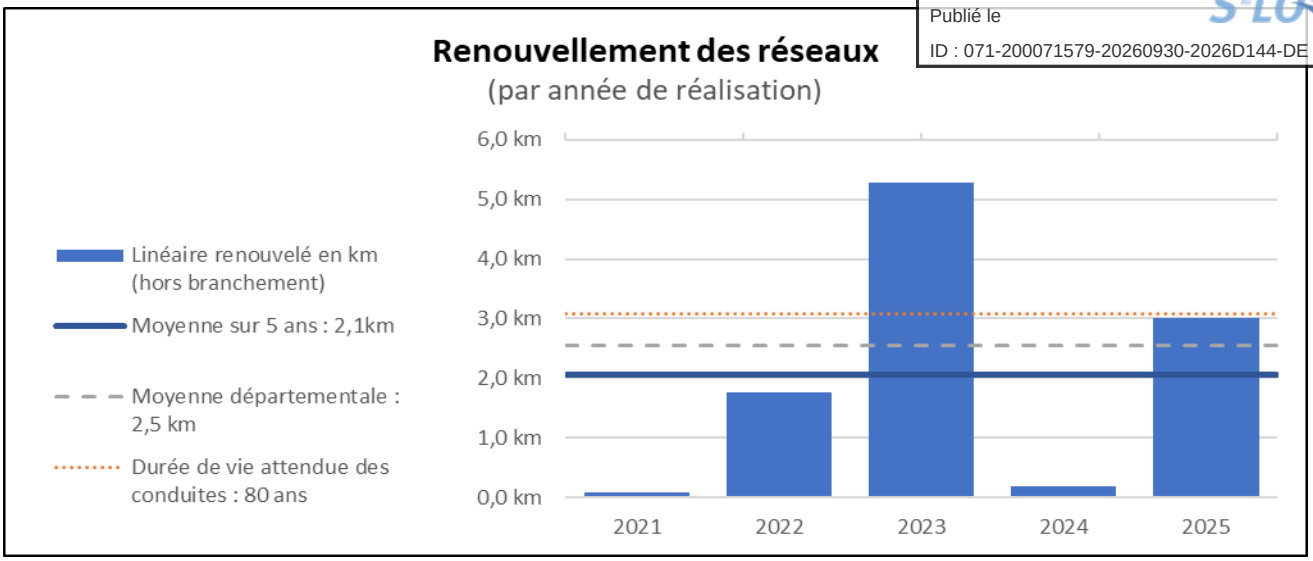
3.3.7. Renouvellement des réseaux

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne sur 5 ans
Linéaire de conduites renouvelées (en km)	0.083	1.763	5.279	0.184	3.008	**2.063**
Pourcentage des conduites renouvelées	0.03%	0.71%	2.14%	0.07%	1.22%	**0.84%**

Sur la période 2021-2025, 10,317 km de canalisations ont été renouvelés, hors branchements, soit une moyenne de 2,063 km par an. Rapporté aux 246,826 km de réseau exploités au 31 décembre 2025, ce linéaire correspond à un taux moyen de renouvellement de **0,84 % par an**. Le maintien de ce rythme conduirait mathématiquement au renouvellement d'un linéaire équivalent à la totalité du réseau à **environ 120 ans**.

Ce taux est inférieur à la moyenne départementale de Saône-et-Loire, établie à **1,03 % en 2023**, ainsi qu'à la moyenne de **1,17 %** constatée dans la partie du département relevant du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Il reste néanmoins légèrement supérieur à la moyenne de Bourgogne-Franche-Comté, établie à **0,80 %**, et à la moyenne nationale de **0,66 %**. Les données départementales proviennent de l'**Observatoire départemental de l'eau de Saône-et-Loire – édition 2025**, tandis que les valeurs régionale et nationale sont issues du **rapport national SISPEA établi par l'Office français de la biodiversité à partir des données 2023**.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE



La réglementation ne fixe pas de taux minimal général de renouvellement. Toutefois, dans le cadre de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, le Code de l'environnement prévoit un seuil particulier de **1,2 %** lorsque le coefficient de performance hydraulique est nul, notamment en raison d'un rendement insuffisant. Dans cette situation, l'existence d'un programme pluriannuel conforme de lutte contre les fuites et de renouvellement n'est valorisée dans le coefficient de gestion patrimoniale que si le taux moyen annuel de renouvellement atteint au moins 1,2 %. Ce rythme correspondrait au renouvellement d'un linéaire équivalent à la totalité du réseau en **environ 83 ans**, soit approximativement 80 ans.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	76 121,78 €	652 651,64 €
Montants des subventions en €	278 320 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		255 713,95 €	220 315,04 €
Montants remboursés durant l'exercice en €	Capital	47 164,60 €	35 398,91 €
	Intérêts	9 008,04 €	7 542,85 €

4.3. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **257 046,85 €** (253 821, 41 € en 2024).

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

ACTIONS	LOCALISATION	DATE	MONTANTS HT	ETAT au 31/12/2025
EXERCICE BUDGETAIRE 2024				
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en PEHD DN90	VARENNES-ST-SAUVEUR - La Charbonnière	12/11/2024	121 587.63 €	REALISE
Travaux de renouvellement et dévoiement conduite eau potable	VARENNES-ST-SAUVEUR - Les Gollards	18/11/2024	45 341.70 €	REALISE
Travaux de création et renforcement d'un réseau d'alimentation (surpresseur)	LE MIROIR - Le villard	25/11/2024	84 215.83 €	REALISE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable	FRONTENAUD - Le Venay	12/11/2024	181 0[illegible] €	A REALISER
EXERCICE BUDGETAIRE 2025				
Travaux de renouvellement et dévoiement conduite eau potable	VARENNES-ST-SAUVEUR - Les Gollards (suite)	31/03/2025	37 790 €	REALISE
Travaux de renouvellement et dévoiement conduite eau potable	CONDAL - La Noblesse	31/03/2025	84 738.10 €	REALISE
Travaux de renouvellement et dévoiement conduite eau potable	DOMMARTIN-LES-CUISEAUX - La Gare	31/03/2025	35 540.86 €	REALISE
Travaux de renouvellement et dévoiement conduite eau potable	CUISEAUX et DOMMARTIN-LES-CUISEAUX - Moisy	17/06/2025	160 682.60 €	REALISE
Travaux de renouvellement et dévoiement conduite eau potable	VARENNES-SAINT-SAUVEUR - Les Teppes	17/06/2025	107 950.70 €	A REALISER
Travaux de renouvellement et dévoiement conduite eau potable	CUISEAUX - Rue du Repos	10/07/2025	22 205.09 €	REALISE
Travaux de dévoiement conduite eau potable + surpresseur	CHAMPAGNAT - La Combette	20/11/2025	57 118.43 €	REALISE
Surpression de réseau	LE MIROIR - Le Villard	30/01/2025	110 498.48 €	A REALISER

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

5. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Code	Nom de l'indicateur	2024	2025
Indicateurs descriptifs du service			
D.101	Estimation du nombre d'habitants desservis	6523	6369
VP.056	Nombre d'abonnements total	3641	3660
VP.177	Montant total HT de la facture 120m3 revenant au délégataire	144.31 €	139.30 €
VP.178	Montant total HT de la facture 120m3 revenant à la collectivité	138.84 €	138.84 €
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m3	83.94 €	81.43 €
	Montant total d'une facture 120m3 TTC au 1er janvier de l'année N+1	367.09 €	359.57 €
D.102	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 au 1er janvier de l'année N+1	3.06 €	3 €
Indicateurs de performance du service			
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres microbiologiques de l'eau distribuée	100%	100%
P.101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	42	39
P.101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	0	0
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres physico-chimiques de l'eau distribuée	100%	100%
P.102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	43	39
P.102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	0	0
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 120 points)	105 points	110 points
VP.232	Volumes consommés comptabilisés (sur la période de relève ramenée sur 365 jours)	703 819 m^3	702 348 m^3
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	74.91%	68.2%
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (en m3/km/jour)	2.74	3.9
P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/jour)	2.65	3.73
P.107.2	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable (sur 5 ans)	0.34 %	0.84 %
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable	0 €/m^3	0.0001 €/m^3
VP.119	Montant en euros des abandons de créance	0 €	84 €
P.154.0	Taux d'impayé sur les factures d'eau	2.83%	2.71%

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

6. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

Établie par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, cette note d'information présente le fonctionnement de la fiscalité de l'eau et explique l'origine ainsi que l'utilisation des redevances perçues auprès des différents usagers. Elle précise notamment la part de ces redevances dans la facture d'eau, leur répartition entre les différentes catégories de contributeurs, les montants prévisionnels des redevances et des aides de l'Agence, ainsi que les principales actions financées en faveur de l'économie d'eau, de la protection de la ressource, de la réduction des pollutions et de la restauration des milieux aquatiques. Elle apporte également des informations générales sur l'état écologique des cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, cette note, établie chaque année par l'Agence de l'eau, doit être jointe au Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. La notice correspondant à l'édition 2026 est donc annexée au présent RPQS portant sur l'exercice 2025.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2026

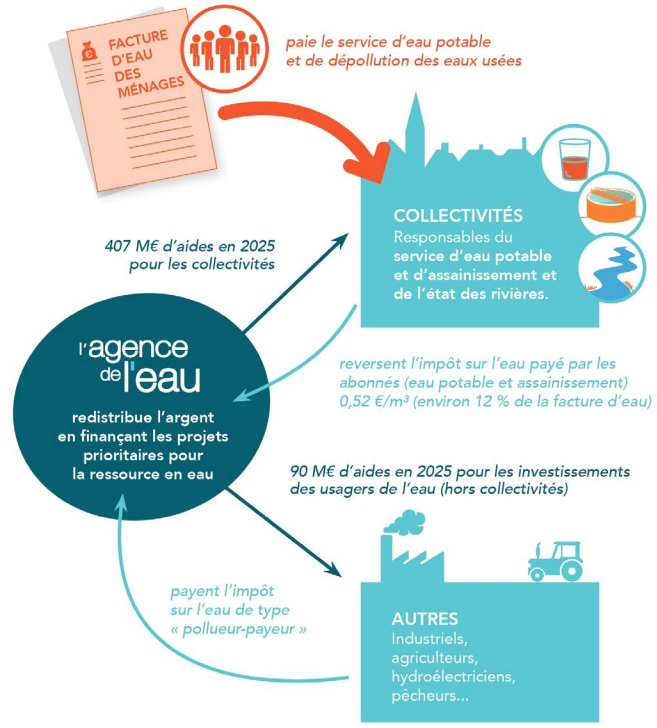
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,69 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.*



SAUVONS L'EAU !

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

▶ Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)
105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser **23 Mm³ : 9,3 Mm³ pour l'eau potable**, **9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie** et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément,**12 Mm³ substitués** pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

▶ Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité
110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer **1617 ha de zones humides.**
L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

▶ Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales
195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.
160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

▶ Pour réduire les pollutions d'origine industrielle
6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.
Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

▶ Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates
17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques…).

▶ Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

▶ Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau
22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

▶ Pour soutenir des actions de coopération à l'international
6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

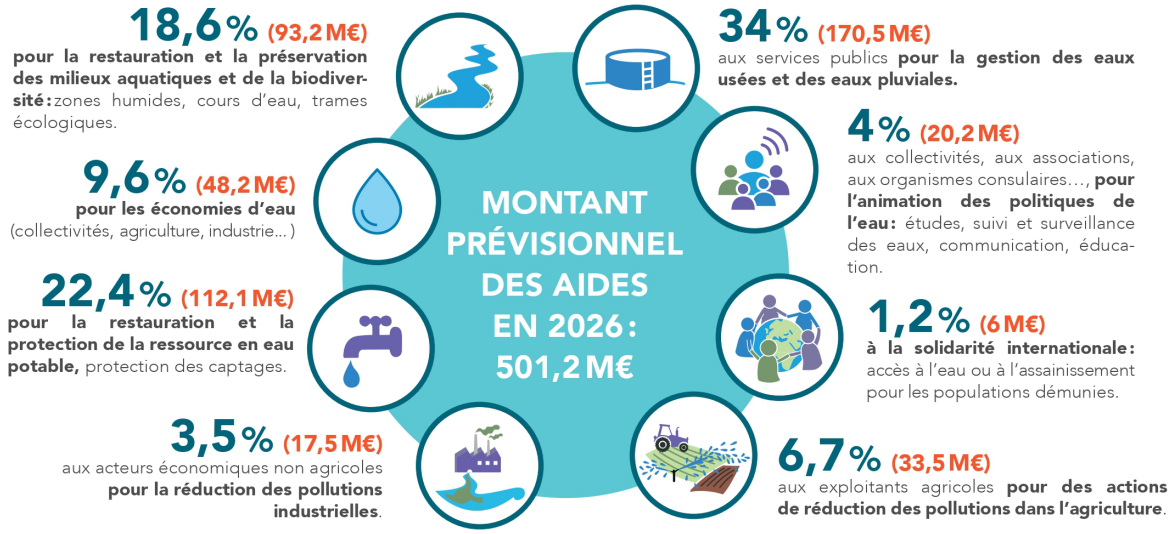
L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



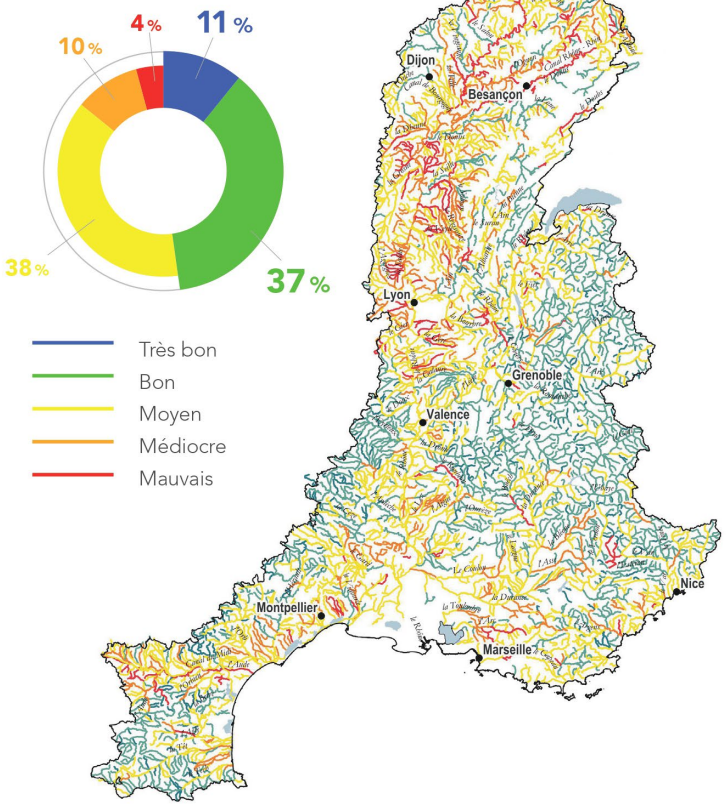
Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données État des lieux 2025



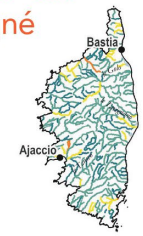
La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.



91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338 000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

7. LE BILAN DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Le territoire du service est alimenté par trois unités de distribution : « Canton de Cuiseaux - Bas service », « Canton de Cuiseaux - Haut service » et « Canton de Cuiseaux - Joudes Champagnat ».

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté établit chaque année, pour chacune de ces unités, une fiche de synthèse intitulée « Quelle eau buvez-vous ? ». Ces documents présentent notamment l'origine et la gestion de l'eau distribuée, les résultats des contrôles portant sur les principaux paramètres sanitaires — bactériologie, nitrates, pesticides et turbidité — ainsi que la dureté de l'eau, la conclusion sanitaire de l'ARS et différents conseils aux consommateurs.

Pour l'année 2025, les trois unités de distribution obtiennent l'indicateur global **A**. L'ARS conclut, pour chacune d'elles, que l'eau distribuée est de bonne qualité et qu'elle peut être consommée par tous. Afin de compléter les indicateurs de qualité présentés dans le présent rapport, les trois fiches de synthèse correspondantes sont annexées au RPQS.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : CANTON DE CUISEAUX-HT SERVICE

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
De manière générale, il reste recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a stagné plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages des syndicats de Basse Seille et de Région Louhannaise. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1853 personnes sur 1 commune (CUISEAUX). Le responsable des installations est : « BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R.FRANCE CENTRE DE CHALON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

PLOMB — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **26/06/2026**
UDI **071000941**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **19 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0,05 microgramme/L**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur maxi : **0,23 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **25,9 °f**
Valeur maxi : **26,9 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de santé Bourgogne Franche-Comté
DPSE - Unité Territoriale de Saône-et-Loire - Le Diapason, 2 place des Savoirs–CS 73535 –21035 DIJON cedex
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr — 08 08 80 71 07 — ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : CANTON DE CUISEAUX-BAS SERVICE

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
De manière générale, il reste recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a stagné plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages des syndicats de Basse Seille et de Région Louhannaise. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3714 personnes sur 5 communes. Le responsable des installations est : « BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R.FRANCE CENTRE DE CHALON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **02/06/2026**

UDI **071000938**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **18,8 mg/L**
Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0,053 microgramme/L (2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin)**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur maxi : **1,3 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **25,9 °f**
Valeur maxi : **27,2 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de santé Bourgogne Franche-Comté
DPSE - Unité Territoriale de Saône-et-Loire - Le Diapason, 2 place des Savoirs–CS 73535 –21035 DIJON cedex
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr 08 08 80 71 07 ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : CANTON DE CUISEAUX - JOUDES CHAMPAGNAT

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
De manière générale, il reste recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire, quand elle a stagné plusieurs heures dans les tuyaux, au matin par exemple et après une longue absence.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par l'eau en provenance du syndicat Bresse Suran Revermont

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 823 personnes sur 2 communes (CHAMPAGNAT, JOUDES). Le responsable des installations est : « BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R.FRANCE CENTRE DE CHALON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **02/06/2026**

UDI **071003326**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **6,95 mg/L**
Valeur maxi : **7,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur maxi : **0,67 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **24,4 °f**
Valeur maxi : **24,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de santé Bourgogne Franche-Comté
DPSE - Unité Territoriale de Saône-et-Loire - Le Diapason, 2 place des Savoirs–CS 73535 –21035 DIJON cedex
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr 08 08 80 71 07 ars-bfc-dsp-se-71@ars.sante.fr